

Robert MAILLET
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud
Tel. : 04 94 49 36 49
Fax : 04 94 49 12 13
Mob : 06 07 36 37 81

Grimaud, le 19 juillet 2012

Madame le Maire
Mairie du Rayol Canadel
83820 Le Rayol Canadel

RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION

Madame le Maire,

Je suis outré par votre comportement : vous n'avez pas daigné répondre à ma dernière correspondance. Pas plus qu'aux précédentes.

Je suis d'ailleurs loin d'être le seul étonné par vos méthodes et pratiques. De nombreux habitants du Rayol s'en plaignent également.

La démission de trois de vos élus, qui ont pris la peine de rédiger une lettre particulièrement explicite et circonstanciée, en est un autre exemple.

Le fait que vous ayez refusé (alors qu'ils vous en avaient fait la demande) de la publier dans le Bulletin Municipal et de l'afficher en Mairie est particulièrement révélateur.

Ces démissions multiples ont provoqué les élections partielles qui doivent se tenir très prochainement.

Qu'avez-vous à défendre avec autant d'acharnement la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle et de surcroît en EBC ?

Que trouvez-vous de « remarquable » à cette ZAC de la Tessonnière ?

Construite partiellement, complètement aménagée pour l'urbanisation, avec voies de dessertes, réseaux et VRD réalisés, en limite de zone urbanisée en amont et en aval, très dégradée, servant de décharge et de dépotoir et présentant une absence de co-visibilité (cette ZAC n'est pas visible des plages de par l'écran urbanisé qui se trouve dans sa partie aval).

De par cette énumération elle répond aux mêmes critères que ceux pris en considération dans l'analyse de la jurisprudence faite par le Professeur Sousse dans sa dernière consultation dans des affaires similaires.

Pourquoi refusez-vous, comme le Préfet, toute réunion avec le Professeur Sousse ?

Tout ceci est décidément très suspect !

D'autant plus que, comme l'a largement développé le Professeur Sousse dans ses consultations, la commune du Rayol Canadel a largement dépassé son « quota » de sites remarquables (plus de 60 %).

Pourquoi vouloir ajouter un autre site qui, manifestement, ne répond pas aux critères de « site remarquable » !...

Encore une fois avec cette posture vous pénalisez le développement de votre commune.

Au profit de qui ?

Et pourquoi ?

Pour respecter à la lettre un arrêt du Conseil d'Etat de 1994 (plus de 18 ans se sont écoulés !) très controversé en son temps par les juristes et allant étonnement à l'encontre des recommandations du Commissaire du Gouvernement, Monsieur Sanson, qui avait préconisé lors de la séance de ce Conseil la constructibilité de la ZAC de la Tessonnière.

Vous entendez, à l'évidence, par votre position, respecter les instructions très fermes reçues de votre Avocat conseil et reprises soigneusement par votre exécutant, Monsieur de Poncins, qui se permet d'ailleurs de réaliser des consultations juridiques très orientées qui dépassent ses attributions et ses compétences pour mieux influencer votre Conseil Municipal et la Commission des Sites.

Je maintiens que vous avez obtenu ce vote de projet de PLU « à l'arraché », dans la précipitation (grâce à la complicité de Monsieur de Poncins qui a annoncé un délai à respecter qui en réalité ne s'appliquait pas à votre commune).

Le résultat du vote, que vous souhaitiez, est dû au changement subi d'un élu de la majorité et aux votes de vos autres élus qui vous sont complètement inféodés et donc vous suivent depuis des années dans vos décisions « les yeux fermés ».

Mais les « moutons » peuvent se rebeller car au-delà des intérêts particuliers que vous semblez défendre ils peuvent enfin prendre conscience que vous menez, de par vos prises de position, votre commune dans un mur.

Certains de votre majorité l'ont déjà compris.

Ils ont compris aussi que vous vouliez, avec votre détermination, leur faire prendre un risque juridique et financier énorme dont vous ne mesurez visiblement pas la portée !...

Par soumission ? par inconscience ?

En effet, de par votre comportement actuel, vous obligez la commune à partir, de nouveau, pendant 20 ans, dans des procédures administratives, ainsi que les propriétaires de terrains. Cela dépasse l'entendement !

Il faut mettre fin à la double spoliation que vous avez organisée de longue date :

- *celle de la commune*
- *celle des propriétaires (qui ont été trompés par la commune et l'Etat sans aucune réparation).*

Les intérêts sont communs et vont donc dans le même sens ! Il serait temps que vous le compreniez !

Vos élus s'étonnent d'ailleurs que vous ne vous opposiez pas, avec force, aux positions prises par le Préfet comme ont coutume de le faire les Maires dignes de ce nom quand les intérêts et le développement de leur commune sont en jeu.

Il est donc particulièrement urgent, dans votre propre intérêt et celui de votre commune qu'une réunion ait lieu avec le Professeur Sousse et que la présentation du PLU soit modifiée pour aboutir à la constructibilité de la ZAC de la Tessonnière.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma plus basse considération.

Robert Maillet